et M. Allard et leurs voisins, les remassent et recouvrent la tête.

Déjà les huissiers ont pénétré dans la tribune d'où ils font sortir une vieille dame qui n'oppose aucune résistance. Cet incident a simplement amusé l'extrême gauche. On lit en riant les prospectus qui, réclamant, dit-on le droit de vote pour les femmes.

Le président se dispose encore une fois à ouvrir la séance, quand le même incident se reproduit. Une nouvelle avalanche de petits papiers vient encore s'abattre de la même galerie dans les bancs socialistes. Les huissiers procèdent à une deuxième expulsion.

Dans la salle, on rit, on se passe les prospectus identiques aux premiers. L'incident n'a causé aucune émotion.

LA SEANCE

Le doyen d'âge ouvre enfin la séance. L'effervescence est toujours énorme, la salle entière est debout. Il a peine à dominer le bruit des conversations et à obtenir le silence.

Enfin, chacun se place. Le calme se fait, le vieux président attend debout, un papier à la main ; il fait l'appel des secrétaires d'âge : ceux-ci se dressent comme des écoliers. *(On rit).*

M. Veber et Lamy se sont fait excuser pour cette séance.

MM. Jonnart et Théodore Denis demandent des congés. *(Hilarité générale).*

Allocution du Doyen d'âge

Le président, après avoir sonné, prononce alors l'allocution suivante, écoutée religieusement au début :

« Messieurs et chers collègues,

« L'absence de notre vénéré doyen, M. de Mahy, me confère le grand honneur de saluer les nouveaux représentants du suffrage universel et de présider à la première constitution de votre bureau.

» L'usage me permet de vous adresser quelques paroles qui ne seront pas en réalité des conseils, mais des vœux.

» Ma longue carrière dans le Parlement a été consacrée aux idées libérales qui ne paraissent pas jouir en ce moment de la vogue populaire. (La droite approuve. — La gauche applaudit ironiquement. L'extrême gauche rit.)

» Mais, pour leur donner un regain de force et d'éclat, j'invoquerai la constante opinion de mes compatriotes qui m'ont chargé fidèlement, sans défaillance, pendant trente-six ans, de soutenir dans le Parlement les mêmes principes d'ordre et de liberté. Ordre et liberté sont des vieux mots, mais ils sont toujours bons. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

» La Constitution, depuis 1875, est restée debout et elle abrite toujours les destinées du gouvernement de la République ; mais les partis, tour à tour, s'en sont emparés, en ont changé l'orientation.

» On aurait pu croire qu'avec le temps, l'esprit nouveau, dont nous parla un jour Spuller, esprit de tolérance et de liberté, nous conduirait à la pacification. Tout au contraire, l'esprit de bataille s'est mis en marche ; il s'est d'abord assuré la direction politique pour conquérir l'administration, s'attaquer à l'organisation de la société. Les uns entrevoient déjà la victoire immédiate dans l'établissement de systèmes préconçus, les autres voudraient retenir et fixer la démocratie dans un accord plus conforme aux intérêts permanent de notre pays. D'autres, encore, attendent pour savoir si le mouvement démocratique, poussé à évolution en évolution, ne finira pas par nous conduire à une révolution. (Protestations et rumeurs à gauche et à l'extrême gauche. — La droite applaudit.)

» La situation est obscure et la prochaine législature trouvera, dans la manifestation qui nous amène dans cette enceinte des éléments de discussions passionnées ; ces discussions, je n'y ferai pas même allusion, vous en réglerez vous-mêmes le cours.

» Je vous demande seulement la permission de vous signaler un péril menaçant pour l'honneur de la République comme pour la sécurité des citoyens. On ne se rend pas compte généralement que la Constitution de 1875 n'est qu'un code de procédure de droit public et que les Français de 1906 sont livrés au plus pur arbitraire des pouvoirs constitutionnels. Tout citoyen peut, à toute heure, être exposé à des mesures de violences administratives, contre lesquelles il ne trouve ni recours ni juge.»

Les applaudissements éclatent à droite. La gauche, l'extrême-gauch surtout ne cessent de donner des signes d'impatience et de mauvaise humeur.

Le président poursuit, mais on affecte maintenant dans les rangs blocards et révolutionnaires, de ne plus l'écouter, et le bruit des conversations couvre peu à peu sa voix, qui est faible.

La lecture du discours se poursuit dans ces conditions :

« D'autre part, des lois nouvelles peuvent ériger en dogmes légaux les pires attentats contre les droits et les libertés naturelles déclarées inaliénables par les déclarations de 1789. Non seulement l'individu, mais la majorité des citoyens sont à la merci de la moitié, plus un, des membres de chaque Chambre, de telle sorte qu'en fait, la majorité dans le Sénat et la majorité dans la Chambre des députés peuvent former deux sections d'une même Convention.

» Donc, la majorité du Parlement peut imposer tout ce qu'elle veut. Ce danger, nous l'avons dénoncé pendant la dernière législature. Un de nos plus éminents collègues a présenté, au nom d'une commission que j'avais l'honneur de présider, un rapport qui cherchait à garantir les droits et les libertés des citoyens français et de les soustraire aux décisions arbitraires des pouvoirs administratifs comme aux hasards des coalitions parlementaires.

» C'est ce que les Etats-Unis ont organisé depuis longtemps en déterminant les limites du pouvoir législatif et en instituant une cour suprême, chargée de statuer sur les réclamations des citoyens. A vous d'aviser.

» Ces observations étaient nécessaires, puisque le Parlement peut s'engager, avec une rapidité imprévue et par des délibérations d'urgence, dans une voie qui le mènerait à constituer en usage des excès d'autorité et d'arbitraire.

» Mais je me hâte de le dire, la République n'appartient à personne : c'est la *Res publica*. Travaillons à la faire comprendre et respecter.»

La droite et le centre applaudissement par endraits, et en protestant contre l'attitude inconvenante des gauches. Les socialistes apostrophent l'opposition, M. Meslier crie : « C'est vous qui empêchez d'entendre ! » (Tumulte.)

Le Président tourne indéfiniment ses feuillets sans même réclamer le silence ; on entend vaguement :

« Quand on jette les yeux sur l'Histoire, on s'aperçoit que les lois et les mœurs jouent les unes contre les autres une lutte incessante, et cela est naturel surtout dans les démocraties où les générations qui se succèdent travaillent à s'attribuer des avantages qui leur semblent d'autant plus nécessaires qu'elles ne les possèdent pas.

» A cette heure, en France, la majorité est maîtresse de tout. Le devoir semble être de ne plus exercer le pouvoir par des voies détournées et de rentrer dans l'exercice régulier de la Constitution. Il est certain que la République aurait tout à gagner pour l'ordre et la paix intérieure à voir les membres du Gouvernement véritablement responsables devant l'assemblée tout entière et non pas devant une seule partie de l'assemblée, à ne pas les voir simples ministres délégués par des groupes lorsqu'ils sont représentants du gouvernement de toute la France, à les voir conduire les affaires du pays avec indépendance et sous leur responsabilité, et finalement honorés ou blâmés par les représentants parfaitement égaux entre eux, en vertu de la volonté du suffrage universel.

» Les députés ne sont pas faits pour gouverner et administrer et les majorités ne doivent pas oublier qu'elles ne représentent pas le pays tout entier. Voilà les principes. (Applaudissements à droite.)

» Quand j'entends un membre du Gouvernement professer mes sentiments et tenir un langage que je crois être le langage du patriotisme et du bon sens, j'applaudis de tout cœur et avec lui je répète : — Souhaitons que les députés légifèrent sans vouloir gouverner. Souhaitons que, sous leur responsabilité constitutionnelle, les ministres gouvernent. Souhaitons que la justice ignore la politique. Souhaitons que les directeurs dirigent ; que les inspecteurs inspectent, que les contrôleurs contrôlent, que les percepteurs perçoivent, que chacun, en un mot, fasse loyalement et simplement son métier. La France et la République ne pourront qu'y gagner.

» Telles sont les déclarations qu'à faites, en la Sorbonne, il y a quelques semaines, un des membres les plus éminents du présent ministère.

» Je ne sais pas si je deviens démocrate ou s'il devient réactionnaire, mais les libéraux et les démocrates sont parfaitement d'accord sur la pratique de la Constitution. Ce n'est pas tout : le même homme d'Etat disait, il y a quelques jours, à Commercy, que la situation de nos finances était plus menaçante qu'on ne l'avait cru (Applaudissements ironiques à droite); qu'il fallait s'attendre à la nécessité de mesures importantes. Il démontrait, par cela même, la nécessité d'une direction unique, pour parer aux coups de hasard portés au budget par l'ancienne Chambre. Cela est presque vrai, mais si l'on doit imposer aux contribuables des charges inattendues, les députés ne devraient-ils pas aussi s'imposer des sacrifices? les uns, des sacrifices d'argent, les autres des sacrifices d'amour-propre? Vraiment, on ne traite pas les contribuables avec assez de déférence. On se figure qu'ils sont comme dans l'ancien régime taillables et corvéables à merci, et bons pour payer les vices, les intérêts des politiciens. Je trouve que les contribuables, dans une démocratie, sont des associés, des associés à la bonne gestion des affaires publiques; ils paient gros pour avoir dans le budget l'ordre, la sécurité, la liberté au travail. On leur doit tous ces biens. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

» Voici pourquoi, mes chers collègues, je fais un vœu : que nous nous abstenons, en ce moment, de toute proposition, et de toute résolution nouvelle entraînant des dépenses. Nous pouvons nous reposer, réfléchir sur le passé et nous plonger dans des méditations qui permettront au ministre des Finances d'élaborer des combinaisons que vous aurez toute liberté de démolir suivant votre jugement suprême.

» Je n'ai pas plus l'intention de toucher aux questions qui doivent être l'objet des travaux de la Chambre, que de critiquer l'organisation et l'état de nos services publics. Cependant, si votre autorité s'exerce sur la confection des lois, votre influence s'étend sur leur application. La presse, dans sa vigilance infatigable, nous apprend que la manière d'administrer ou de juger a autant d'influence sur les affaires et les mœurs publiques que les lois elles-mêmes, et c'est probablement pour cela que notre homme d'Etat a laissé tomber de ses lèvres ces très graves paroles : « Souhaitons, a-t-il dit, que la justice ignore la politique ».

» Vous avez entendu et vous avez compris; ceci veut dire tout le passé et le présent.

» Je m'arrête au seuil des Tribunaux et des Cours, où la justice pourrait être un instrument de règne, où on invoque, paraît-il, quelquefois le fait du prince, mais je m'adresse à vous, mes chers collègues de la majorité, à vous qui allez être, dans quelques heures, les juges du suffrage universel, pour vous demander d'oublier le système des invalidations et des validations politiques, et de ne pas ajouter, au succès d'une cause victorieuse, les bénéfices contestables de résolutions douteuses. Que la justice ignore la politique. Vous n'avez pas le droit de proscrire ceux qui sont dans la République comme vous, au même titre que vous, quoi qu'ils soient, avec vous, en désaccord sur vos opinions, et vos sentiments. Vous ne voulez pas laisser s'établir, dans ce pays, des guerres de classes, c'est entendu. Il ne faut pas laisser, non plus, s'établir, dans le Parlement, des guerres de classification. (Vifs applaudissements.)

L'extrême-gauche continue de ricaner et de couvrir la voix du doyen d'âge. La droite ne cesse de protester contre cette attitude. A plusieurs reprises de vives apostrophes sont échangées entre les deux côtés de la Chambre. Seul, le président paraît étranger à ces passions. Il poursuit imperturbablement sa lecture.

« D'ailleurs, vous savez bien qu'on prend, dans les luttes électorales, des titres, des dénominations qui ne sont pas définitifs. Au contact des hommes et des événements tout s'arrange.

» Si j'ai appelé au secours de l'ordre public, qui, entre nous ,a été gravement compromis, si j'ai souhaité hautement la prépondérance du gouvernement sur l'action trop vive et trop personnelle des groupes parlementaires, c'est pour tâcher d'éclaircir dans vos esprits cette question capitale de la composition et des mouvements futurs d'une majorité et d'une minorité inconnue. Substituer à la confusion des groupes de grands courants d'opinion publique qui emporteraient tour à tour le Parlement d'un côté ou d'un autre, loin des intérêts particuliers au milieu desquels nous nous compromettons tous les jours, ce serait une œuvre très utile et très patriotique.

» A tous les vœux que je forme pour l'honneur et la solidité d'un vrai régime parlementaire, permettez, à votre doyen, d'en ajouter un autre qu'il caresse dans un rêve : je suis un patriote, et je me suis toujours tenu en dehors et au-dessus de tous les partis intéressés à la politique militante. Malgré toutes les difficultés qui nous attendent et accablent l'œuvre libérale, je n'ai nullement renoncé à la réconciliation des partis par la liberté; je veux être optimiste. Oui, dans une assemblée, vouée fatalement à des divisions profondes et à des opinions irréconciliables, on peut faire encore surgir, à certains moments, l'effort d'un devoir commun. Ce n'est pas dans des raisonnements glacés des écoles scientifiques et politiques qu'on suscitera les émotions capables de conduire mon beau rêve à la réalité. Les hommes ne se gouvernent pas uniquement par des raisonnements et des calculs, mais par la force des impressions et des sentiments; cela veut dire que, de rien il ne faut désespérer. Tous les cultes, par exemple, dont la République française aurait dû reconnaître officiellement l'existence, puisent leur vitalité dans les mêmes besoins de poursuivre en commun un idéal de dévouement et d'espérance. C'est une noble entreprise; c'est un bonheur particulier, c'est un bienfait social que de posséder, dans un pays, un culte, un idéal. La France en a un. Ce culte, c'est le culte de la Patrie; nous le possédons, nous le pratiquons, nous sommes tenus, par tous les actes de notre existence, de le servir et de l'honorer. Pourquoi ce culte languit-il, même à l'abri du drapeau tricolore? (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

» Le vent de l'indifférence et le vent de la révolte soufflent sur cette flamme, qui peut vaciller, mais qui ne s'éteindra pas. Cette flamme, ravivons-la et faisons-la briller sur la France et sur le monde entier. (Applaudissements.)

» Si on veut s'emparer de la force secrète des religions intérieures qui groupent leurs fidèles dans les manifestations de leur cœur ou de leur imagination, si l'on veut faire prospérer la religion civile du patriotisme, il faut le vouloir, le vouloir continuellement et rétablir l'ordre et la discipline dans les esprits et dans les mœurs, honorer l'armée nationale et confondre officiellement la République qu'on acclame toujours, avec la France qu'on oublie souvent, dans un seul mot et dans une seule pensée : la Patrie. » (Salve d'applaudissements à droite et au centre; bruit persistant à gauche.)

Ici, M. Louis Passy sonne et s'arrête un instant. Les conversations tombent. On regarde, surpris.

L'attentat contre le roi d'Espagne

M. Senac *crie :* Silence!

Le président ajoute alors ces quelques mots :

« Messieurs, la vivacité de mes sentiments patriotiques me semblait épuisée du moment que je vous en avais fait l'hommage, mais voici qu'ils renaissent à la nouvelle de l'abominable attentat dont les souverains de l'Espagne ont failli être les victimes.

» La France, suivait avec joie celui qui avait su conquérir toutes ses sympathies, et votre président est assuré d'être l'interprète de vos sentiments unanimes en envoyant à la nation voisine et amie, l'expression des sentiments d'indignation que nous inspire un crime odieux; il félicitera également le gouvernement espagnol d'avoir heureusement conservé les jeunes souverains, dont le peuple entier venait d'acclamer l'union. »

La droite, le centre, une partie des radicaux, applaudissent chaleureusement les mots « abominable attentat » ; puis « les sentiments d'indignation ».

La dernière phrase est saluée de bravos prolongés sur les mêmes bancs. Les socialistes seuls n'ont pas bougé.

Mais le Président du Conseil s'est levé : « Le gouvernement, dit-il, tient à s'associer aux paroles prononcées par M. le Président d'âge au sujet de l'odieux attentat dirigé contre le souverain d'une nation amie, attentat qui a fait tant de victimes innocentes. (Vifs applaudissements.)

» Dès qu'il a reçu les premières nouvelles, le gouvernement a fait parvenir au gouvernement espagnol l'expression de ses sentiments, assuré d'être l'interprète de la nation tout entière. » (Salve d'applaudissements. — Les socialistes se distinguent toujours par leur abstention.)

M. Meslier *crie :* Et Montjuich? Parlez-nous de Montjuich? (Réclamations indignées à droite et au centre).

L'élection du Bureau provisoire

Le président d'âge annonce alors que, conformément à l'art. 2 du règlement, il y a lieu de procéder à la nomination d'un président provisoire.

On tire au sort les 18 scrutateurs pour le dépouillement du scrutin qui est ouvert à 3 heures moins 20.

MM. de Mun, de Rosanbo, Ch. Benoist, de Gailhard-Bancel, Sembat, montent successivement au fauteuil s'entretenir avec le président. A 3 heures 45 celui-ci déclare le scrutin clos.

Le Président ouvre aussitôt le scrutin pour l'élection de deux vice-présidents provisoires. L'urne a été replacée à la tribune. Les députés rentrent et le défilé recommence.

Le scrutin est clos à 4 heures 40. Le défilé n'a donné lieu à aucun incident. On vide l'urne dans les corbeilles qu'on emporte.

En attendant le résultat du dépouillement, le Président propose à la Chambre de suspendre la séance. Il en est ainsi décidé. La salle se vide presque entièrement.

L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. Brisson élu

La séance est reprise à 5 heures 20. Les députés rentrent en grand tumulte. La salle se remplit en quelques instants.

Le président d'âge attend que le calme se soit fait, puis il proclame les résultats du scrutin pour l'élection du président.

Nombre de votants, 500; bulletins blancs ou nuls,64; suffrages exprimés, 436; majorité absolue, 219. — Ont obtenu :

M. Henri Brisson, 336 voix; M. Jules Guesde, 12; M. Deumer, 7; M. Bouffandeau, 2; M. Vaillant, 3; M. Coutant, 4; M. Jaurès, 1; divers, 9; bulletins blancs ou nuls, 64.

M. Brisson, ayant obtenu la majorité absolue, des suffrages exprimés, est proclamé président provisoire de la Chambre des députés.

La gauche tout entière éclate en applaudissements et en bravos prolongés. Les socialistes, perchés en haut, à droite, applaudissent aussi.

L'élection des Vice-Présidents

Le doyen proclame ensuite les résultats du scrutin pour l'élection des deux vice-présidents provisoires :

Nombre de votants, 451; bulletins blancs ou nuls,39; suffrages exprimés, 412; majorité absolue, 207. — Ont obtenu :

MM. Fernand Rabier, 325 voix; Cailleaux, 317.

M. Fernand Rabier et Cailleaux ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés vice-présidents provisoires de la Chambre des députés. Les gauches applaudissent bruyamment.

Installation du Président provisoire

Le Président. — Je déclare constitué le bureau provisoire de la Chambre des députés, et j'invite M. Henri Brisson à prendre place au fauteuil de la présidence, auquel il vient d'être appelé par la confiance de la Chambre.

M. Henri Brisson, président provisoire, monte au fauteuil. Les gauches lui font une nouvelle ovation. Les bravos succèdent aux bravos, les salves aux salves.

Pendant ce temps, M. Brisson serre la main à M. Passy, qui lui cède sa place et descend de la tribune présidentielle. L'opposition, à son tour, salue d'applaudissements prolongés le président d'âge.

Discours de M. Brisson

M. Brisson attend que le silence soit rétabli, puis il dit :

« Malgré l'émotion qu'ils me causent, je ne me méprends pas sur vos applaudissements. Ces acclamations ne s'adressent pas à moi personnellement (*Cris :* Si, si ! à gauche), mais à un ancien qui, ayant duré tandis que de glorieux amis disparaissaient, rappelle peut-être aujourd'hui plus qu'un autre les fortunes diverses du parti républicain. (Vifs applaudissements.)

» Tant de luttes viennent d'aboutir à la victoire la plus décisive, et ce que vous savez, c'est la constance, l'élan vainqueur de la nation, qui nous envoie tous ici pour réaliser, après les libertés déjà données, après les réformes acquises, plus, toujours plus d'égalité, de fraternité, de solidarité, d'humanité, de justice. (Salve d'applaudissements sur tous les bancs de gauche.)

» La première parole de votre président provisoire, après vous avoir, du fond du cœur, remercié de lui avoir confié la tâche de diriger vos travaux, sera un salut au président et aux secrétaires d'âge. La présence, sur ce même banc, de nos jeunes collègues et de notre doyen, est la représentation visible de la continuité du travail des générations successives. Elle nous convie aux plus hautes espérances, comme elle nous invite à recevoir les enseignements du passé.

» Au nom de la Chambre, je salue ce galant homme qui vient d'ouvrir la législature. (Applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche.)

» Tous deux, nous combattons depuis trente-cinq ans dans l'enceinte législative, sous des enseignes opposées, mais avec la même bonne foi, avec une égale ardeur pour le bien du pays, avec un amour également passionné de la Patrie. »

Les deux côtés de la Chambre applaudissent, mais dans des sentiments opposés, les uns M. Brisson, les autres M. Passy.

M. Brisson poursuit : « Sa courtoisie nous offre le modèle du respect réciproque des personnes et des opinions, de ce respect commun des institutions et des lois, qui sont les deux conditions du libre régime que la France vient d'acclamer plus hautement que jamais. (Aplaudissements.)

» Pour moi, je suis confus de la part que vous m'avez faite dans ce triomphe de la République consacré par les journées du 6 et du 20 mai. Je ne saurais vous en exprimer suffisamment la gratitude que je vous dois, pour avoir pensé qu'un vieux serviteur de la République militante appelé par vos votes à célébrer ce beau jour de la démocratie victorieuse, agissante et réformatrice ne verrait, dans la victoire, qu'une raison de trouver l'impartialité plus facile et plus nécessaire.»

Les gauches, qui ont applaudi chacune des phrases de M. Brisson, lui font une nouvelle ovation. Le centre et la droite s'abstiennent.

L'enthousiasme de la majorité se calme enfin. On procède au tirage au sort des bureaux. Puis le président invite la Chambre à fixer sa prochaine séance. (Cris : Jeudi, mardi, demain.)

La Chambre décide qu'elle se réunira mardi, à deux heures, dans les bureaux. Mercredi, à quatre heures, séance publique.

La séance est levée à cinq heures quarante.

AU SÉNAT

Avant la séance

La séance de rentrée a amené beaucoup de monde au Luxembourg. Dès deux heures, les couloirs présentent une grande animation.

La séance

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Antonin Dubost. Les sénateurs sont au nombre d'une centaine. Au banc des ministres, M. Léon Bourgeois, ministre des Affaires étrangères, est seul. M. Sarrien, président du Conseil, arrivera quelques minutes avant la levée de la séance.

En ouvrant la séance, M. Dubost prononce l'allocution suivante :

« Messieurs, nous avons tous été saisis d'une profonde émotion en apprenant l'horrible attentat dirigé contre le Roi d'Espagne, et sa jeune épouse, au milieu même des fêtes de leur mariage.

» Si la main qui a lancé le terrible engin, semant aveuglément la mort parmi la foule qui acclamait les souverains, est encore inconnue, nul doute que c'est l'anarchie qui, dans sa folie absurdement destructive, l'a encore une fois armée. (Vive approbation.)

» Heureusement, les sentiments unanimes de réprobation que ce crime inspire suffiraient à rassurer tout le monde, s'il en était besoin, sur l'avenir de la civilisation, dont les progrès ne sauraient être entravés par des forfaits individuels qu'on chercherait vainement à représenter comme la manifestation d'une doctrine digne de ce nom.

» Je vous propose d'associer le Sénat français à l'émotion universelle causée par cette meurtrière tentative et d'adresser, au Sénat espagnol, le télégramme suivant :

« *Le président du Sénat français au président du Sénat espagnol, Madrid.*

» Le Sénat français exprime au Sénat de l'Espagne » ses sentiments d'horreur et d'indignation pour l'exé» crable attentat dirigé contre la famille royale, et » adresse, aux victimes innocentes de ce crime, ou à » leurs familles, l'expression de sa sympathie émue, et » de ses condoléances.» (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

M. Léon Bourgeois, *ministre des Affaires étrangères.* — A la première nouvelle de l'épouvantable attentat, le gouvernement de la République a adressé, au gouvernement de S. M. le Roi d'Espagne, les sentiments de réprobation profonde que lui inspire un pareil forfait. (Très bien.)

Je tiens à m'associer ici aux sentiments que M. le Président vient d'exprimer si éloquemment (très bien), et qui traduisent si bien l'émotion du pays tout entier. (Vifs applaudissements.)

Le Sénat fixe ensuite à jeudi sa prochaine séance. A deux heures, le Sénat se réunira dans ses bureaux pour élire les membres de sa Commission des douanes. A quatre heures, séance publique. La séance est levée à trois heures vingt-cinq.

EN RUSSIE

La Douma d'empire. — Séance de vendredi

Saint-Pétersbourg, 1er juin. — La séance de la Douma d'Empire est présidée par le prince Dolgourouky. Après avoir validé plusieurs élections, l'assemblée renvoie à la Commission trois demandes tendant à interpeller le ministre de l'intérieur au sujet des arrestations opérées dans plusieurs provinces et des détenus politiques qui ont enduré la faim à la prison d'Iekateriodar.

Officiers renvoyés devant un conseil de guerre

Saint-Pétersbourg, 1er juin. — Sont renvoyés devant un Conseil de guerre au sujet de la reddition sans combat du torpilleur *Piedoway*, qui fut livré aux Japonais le 23 juin 1905, deux officiers de l'état-major de l'amiral Rodjestvensky, poursuivis comme les instigateurs de la reddition et, avec eux, neuf autres officiers pour avoir consenti à cette reddition. Enfin, l'amiral Rodjestvensky lui-même comparaîtra devant le tribunal pour n'avoir fait aucune objection à la reddition du torpilleur à bord duquel il se trouvait grièvement blessé.

Le personnel des tramways de Varsovie en grève

Varsovie, 1er juin. — Le personnel des tramways de Varsovie s'est mis en grève aujourd'hui. Le service est entièrement suspendu.

L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES

LA SEANCE DE CLOTURE

Une visite des prélats à Montmartre. — Ce qu'on dit de leurs délibérations. — La majorité aurait accepté la loi de Séparation et les Associations cultuelles

CINQUIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE

Paris, 1er juin. — Les évêques de France ont tenu ce matin, au palais de l'archevêché, leur cinquième et dernière séance. Comme les jours précédents, la séance a commencé vers neuf heures et demie, pour se terminer un peu avant midi.

Malgré la pluie, les trottoirs de la rue de Grenelle et les abords de l'archevêché étaient garnis de curieux, venus pour assister à l'arrivée des prélats et à la fermeture des portes du palais sur le mystère des délibérations épiscopales.

Cette séance ne devait avoir vraisemblablement qu'une importance relative, car l'un des membres de l'assemblée n'y assistait pas. Mgr Monnier, coadjuteur de l'archevêque de Cambrai et son représentant, est reparti en effet pour son diocèse, hier soir.

Dès leur arrivée, les prélats qui ne sont plus reçus au haut du perron par Mgr Amette, vont directement à la chapelle où, après une courte prière, ils se rassemblent dans le vestibule précédant la salle des délibérations, afin d'échanger quelques vues avant l'entrée en séance.

A 9 heures 35, le grand portail de l'archevêché se ferme pour ne s'ouvrir qu'à 11 heures 40. Presque aussitôt, le bruit court que la clôture de l'assemblée est prononcée et que la dernière séance vient d'avoir lieu. On constate en effet que le départ des évêques se fait plus lentement que les autres jours. Il est midi passé, lorsque les derniers, accompagnés jusqu'au perron par les vicaires généraux, quittent le palais. Tous ont pris congé de S. E. le cardinal Richard, qu'ils ne reverront qu'à la cérémonie qui doit avoir lieu cet après-midi au Sacré-Cœur de Montmartre.

Les travaux de l'assemblée

En dépit des informations prodiguées par les journaux officieux sur les travaux et les décisions de l'assemblée, il est certain qu'on ne sait rien, qu'on n'a jamais rien pu savoir, même par déduction.

Ceci dit, enregistrons, pour ce qu'il valent, les hypothèses ou les bruits nés autour de la réunion, dans les salles de rédaction, ou devant les portes closes de l'archevêché.

On dit que la réunion de ce matin a été consacrée à la nomination du messager officiel qui devra remettre au Pape les décisions des évêques. Le nom de cet envoyé a été tenu secret, mais on persiste à croire que ce sera l'un des membres de la Commission préparatoire.

Des journaux radicaux croient savoir, en dépit, disent-ils, du mystère qui a entouré les délibérations de l'assemblée, qu'une majorité de 22 voix sur 74 votants s'est formée en faveur de l'acceptation de la loi et de l'organisation des Associations cultuelles.

Les officieux annoncent aussi, toujours d'après des renseignements puisés aux meilleurs sources, que, dans les votes sur les questions secondaires, il y a eu une majorité plus grande encore en faveur des solutions conciliatrices.

A la basilique de Montmartre

Paris, 1er juin. — Les évêques se sont rendus séparément à la basilique de Montmartre. Le cardinal Richard était accompagné de Mgr Amette, son coadjuteur, et de M. l'abbé Odelin, vicaire général, chargé de l'administration de l'œuvre du vœu national.

La cérémonie a été des plus simples. Aucun discours n'a été prononcé. Des prières ont été récitées au pied de l'autel pour le salut de l'Eglise de France.

Au Sacré-Cœur, Mgr Amette prenant la parole a déclaré qu'avant de se séparer les évêques avaient voulu déterminer le sens de l'acte solennel qui vient de s'accomplir.

Les évêques, a-t-il dit, sont réunis depuis trois jours pour veiller sur les intérêts de l'Eglise de France.

Ils ont voulu à cette occasion affirmer que la France ne voulait pas se séparer du Christ qui aime la France.

La cérémonie s'est terminé par la lecture, par tous les évêques, de l'acte de consécration de la France au Sacré-Cœur et par une prière pour remercier Dieu d'avoir permis aux souverains espagnols d'échapper aux coups des assassins.

LA LOTERIE DE LA PRESSE

LE SIXIÈME TIRAGE

Les numéros gagnants

Paris, 1er juin. — Le sixième tirage de la Loterie de la Presse a eu lieu vendredi matin, à neuf heures, au Crédit Foncier.

Le n°	8,367	série	98	gagne	500 000 fr.
—	4,926	—	25	—	100,000 fr.
—	8,254	—	74	—	50,000 fr.
—	13,619	—	6	—	50,000 fr.

Cent autres numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Séries	Num.	Séries	Num.	Séries	Num.	Séries	Num.
2	7.771	2	12.049	2	8.474	5	6.633
5	11.436	6	3.326	6	11.321	11	13.624
11	14.096	11	7.089	13	4.149	14	6.051
15	11.669	16	12.255	17	3.639	17	3.704
19	13.031	22	6.993	33	13.594	35	9.176
38	9.523	41	11.305	41	14.087	44	12.416
48	11.834	50	12.449	52	2.422	52	2.753
53	2.940	54	4.338	56	14.629	58	2.302
59	12.959	61	13.983	62	13.078	68	12.305
70	1.828	70	6.005	70	13.565	73	4.153
80	9.882	81	8.304	85	10.793	85	11.979
85	13.600	96	7.579	88	5.669	88	9.188
95	13.268	97	11.703	98	13.350	31	1.028
25	. 918	21	6.503	32	8.191	28	6.138
45	8.450	19	. 305	71	4.990	51	1.137
28	11.791	69	6.037	83	2.551	9	13.204
36	1.613	26	5.455	100	. 10	81	1.024
18	1.721	37	11.547	8	12.219	62	13.820
70	3.051	12	9.428	79	10.571	37	14.677
38	8.497	09	12.504	40	4.896	54	12.282
75	7.625	39	11.528	45	13.122	30	13.984
90	4.645	65	9.059	98	9.478	17	8.478
94	14.078	21	14.373	44	11.786	63	4.119
27	14.133	54	11.727	10	6.269	59	5.818
99	9.054	15	2.055	40	4.290	24	14.995

Il n'y aura plus maintenant que quatre tirages, qui auront lieu, savoir :

Le 1er août 1906. — Un lot de 100.000 fr. et 50.000 lots de 30 francs.

Le 1er février 1907. — Un lot de 250.000 francs, et 50.000 lots de 35 francs.

Le 1er août 1907. — Un lot de 100.000 francs, et 50.000 lots de 40 francs.

Le 1er février 1908. — Un lot de 500.000 francs, et 50.000 lots de 50 francs.

LE GROS LOT

Paris, 1er juin. — C'est la maison de change Granoux, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, qui aurait vendu le billet gagnant du gros lot de la loterie de la Presse. Ce billet aurait été vendu à un client de l'Afrique du Sud.

LES TROUBLES DE FRESSENNEVILLE

Trente inculpés comparaîtront devant la cour d'assises de la Somme

Amiens, 1er juin. — On se rappelle qu'à la suite des troubles graves de Fressenneville, le Parquet d'Abbeville ouvrit une instruction. De nombreuses arrestations furent opérées.

Le magistrat instructeur vient de signer une ordonnance de non-lieu dont bénéficient cinq des inculpés. Un des ouvriers arrêtés est renvoyé devant la police correctionnelle pour bris de clôture. Les trente autres accusés comparaîtront devant la Cour d'assises de la Somme, sous l'incrimination de pillage et de destruction d'objets mobiliers commis en réunion, par la force ou de complicité. Parmi les inculpés, se trouvent deux jeunes filles.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 1er juin 1906

La séance est ouverte à huit heures 35 du soir, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire de Roubaix.

Sont présents : MM. Edouard Roussel, G. Lehoucq, G. Sayet, G. Deschodt, E. Leblanc, G. Wattinne, adjoints au maire; MM. Cléty, docteur, Lepoutre, D. Segard, O. Gaydet, A. Bayart, L. Déprès, J. Noyelle, V. Cousu, A. Dujardin, A. Carpentier, O. De Coek, H. Wattremes, L. Bailleul, A. Coupez, G. Lesur, H. Lefebvre, H. Kimpe, A. Lepers, G. Herbaux, E. Dubois, E. Browaeys, A. Rousseau, F. Chatteleyn.

Absents et excusés : MM. P. Despature, Ad. Delannoy et I. Van Waeredeke.

M. Jules Noyelle est nommé secrétaire par vingt voix.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars n'a pu être distribué au Conseil en raison de la grève des typographes. Il sera donc soumis à son approbation à une séance ultérieure.

La mort de M. Devernay

M. le Maire dit qu'il tient à rendre un dernier hommage à la mémoire de M. Edouard Devernay, secrétaire général de la Mairie, récemment décédé, et à y associer le Conseil municipal. M. Devernay, dit-il, avait rendu à la Ville de longs et distingués services et il avait conquis les sympathies unanimes de la population et aussi du personnel de l'Hôtel de Ville.

Le Conseil s'associe à cet éloge mérité.

Le voyage de M. le président de la République dans le Nord

M. le Maire. — La ville de Roubaix tient à manifester ses sentiments de loyalisme et de respectueuse sympathie à M. le Président de la République, à l'occasion de sa venue prochaine à Tourcoing. Certain d'être les interprètes de la population tout entière, nous avions demandé à M. le Préfet du Nord à quel moment nous pourrions présenter nos hommages à M. Fallières. Mais M. le Préfet du Nord nous a informés qu'il serait impossible de modifier l'itinéraire adopté et que M. le Président de la République ne pourrait s'arrêter entre Lille et Tourcoing.

M. Motte ajoute qu'il s'agissait seulement d'obtenir un court arrêt permettant à l'administration municipale de saluer M. le Président de la République à son passage. Il tenait à faire savoir au Conseil les mobiles de sa démarche et à lui en faire connaître le résultat.

Acte est donné au maire de la communication de la lettre du Préfet du Nord.

Revision de la liste du jury

Sont nommés membres des Commissions de revision de la liste du jury, par 21 voix et 9 abstentions :

Canton Nord : MM. Achille Rousseau et Edmond Browaeys.

Canton Est : MM. Jules Cléty et Emile Leblanc.

Canton Ouest : MM. Léon Déprès et Paul Despature.

La catastrophe de Courrières

La souscription publique ouverte sous les auspices de la municipalité, a produit la somme de 39.790 fr. 30, qui a été envoyée, pour être répartie entre les familles des victimes, à M. le Préfet du Pas-de-Calais, qui en a accusé réception et qui a remercié les souscripteurs.

La somme de m